

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2554

18 octobre 2008

### SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A. ....	122557	Menuiserie Ronkar S.à.r.l. ....	122568
Archives Europe S.A. ....	122556	Merfor S.A. ....	122591
Atramax Holding S.A. ....	122555	MGI Invest S.à r.l. ....	122555
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l. ....	122553	MIH Luxembourg S.A. ....	122548
Bilton Holding S.A. ....	122550	Mulcom S.à r.l. ....	122558
C & A Retail S.A. ....	122547	Nivesh S.A. ....	122554
Cedington S.A. ....	122558	Nummi ....	122559
Cellamare S.A. ....	122586	Orion International Property Develop- ment Limited S.à r.l. ....	122549
Compagnie Financière et Boursière Lu- xembourgeoise S.A. ....	122566	Orion IPDL 1 S.à r.l. ....	122550
Createrra S.A. ....	122554	Orion IPDL 2 S.à r.l. ....	122552
De l'Isle S.A. ....	122550	Orion IPDL 3 S.à r.l. ....	122553
Dimocharous S.à r.l. ....	122579	Orion IPDL 4 S.à r.l. ....	122554
D-Lux Design S.A. ....	122548	Patris II S.à r.l. ....	122572
Doumart Consulting S.A. ....	122551	Patris II S.à r.l. ....	122557
Echofun S.A. ....	122546	Peafield Holdings S.à r.l. ....	122589
Edwin S.A. ....	122548	Perfume Holdings S.à r.l. ....	122553
Euroretail GmbH ....	122576	Pétrusse Invest S.A. ....	122556
Fadore S.à r.l. ....	122577	Platone S.A. ....	122559
Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l. ....	122549	Severn Trent Luxembourg Holdings S.A. .....	122557
Global System Holding S.A. ....	122546	Soxipa Holding S.A. ....	122552
Groupe Adeo & Cie Valadeo ....	122551	Starline International Holdings S.A. ....	122548
HEVAF Master A s.à r.l. ....	122592	Stones Steak House Esch S.A. ....	122559
Jouhoff S.à r.l. ....	122578	Trillium Investments Luxembourg S.à r.l. .....	122546
KBC Money ....	122556	Two Blue One Red ....	122552
LaSalle UK Ventures ....	122587	Vincennes Investissement S.A. ....	122549
LaSalle UK Ventures Property 4 ....	122592	V-Square Holding S.A. ....	122567
Le Premier III S.à r.l. ....	122591	WP I Investments S.à r.l. ....	122569
Le Premier VII S.à r.l. ....	122557	Xella International Holdings S.à r.l. ....	122551
LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. .....	122558	XI Holdings I S.à r.l. ....	122551
Madras Investments Holding S.A. ....	122585	ZINCS Investments S.A. ....	122547
Mediabridge S.à r.l. ....	122555		

**Global System Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATHALIE CRAHAY  
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008129089/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03515. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Echofun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATHALIE CRAHAY  
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008129087/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03514. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 109.806.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 septembre 2008*

L'associé unique de la Société accepte les démissions de:

- Mr Rajesh Shah en tant que gérant de la Société avec effet le 15 août 2008;
- Mme Fiona Ramsay en tant que gérant de la Société avec effet le 5 septembre 2008.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet le 5 septembre 2008:

- Mr Jonathan Murrin, né le 22 octobre 1969 à Cardiff, avec adresse professionnelle au 140 London Wall, London EC2Y5 DN.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mr. David Anand Ramroop
- Mr. Michael Schraer
- Mr. Jonathan Murrin
- Mr. Alexis Kamarowsky
- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino
- Mr. Jean-Marc Debaty
- Mme Danielle Caviglia.

A Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008128435/536/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**ZINCS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 67.681.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 septembre 2008*

1. Tous les actes posés par Monsieur Jean-Paul REILAND, Monsieur François MESENBURG, Monsieur Alain RENARD et Madame Corinne BITTERLICH pour la période du 12 juin 2006 jusqu'à la présente Assemblée sont ratifiés.

2. La démission du Commissaire aux Comptes FISOGEST S.A. est actée avec effet au 18 octobre 2004.

3. L'acceptation du mandat du Commissaire au Comptes FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, jusqu'à la présente Assemblée pour l'examen des comptes au 30 avril 2005, 2006, 2007 et 2008, soit pour la période du 18 octobre 2004 au 12 septembre 2008.

4. La démission de Monsieur Jean-Paul REILAND de son mandat d'Administrateur est acceptée. Son remplacement n'est pas prévu.

5. La reconduction des mandats d'Administrateur de:

- Monsieur François MESENBURG, né le 23 décembre 1951 à Esch sur Alzette (Luxembourg), résidant au 95, rue Principale, L-6833 Biver,

- Monsieur Alain RENARD, né le 19 juillet 1963 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

pour une nouvelle période statutaire de quatre ans est acceptée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

6. La reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, pour une nouvelle période statutaire de quatre ans est acceptée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, 12 septembre 2008.

Copie certifiée conforme

ZINCS INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008128351/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**C & A Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la société C&A Retail S.A. en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 que:

Suite à la démission de Mr Lucas A.M. Brenninkmeijer reçue à la date de la présente résolution, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes se clôturant au 28 février 2009, en nommant:

- Martijn N. N. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle en Belgique, Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008128458/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**D-Lux Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6990 Hostert, 12, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 133.798.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2008 que:

- L'assemblée accepte la démission de M. Villy Rasmussen de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 01.07.2008

- L'assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveau administrateur-délégué Monsieur Torben Rasmussen, né le 26 mars 1960 à Aarhus (Danemark), demeurant à 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer. Monsieur Torben Rasmussen peut engager la société par sa signature individuelle. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008128459/3560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008129290/7241/11.

(080150735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**MIH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.908.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128546/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01252. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Edwin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 92.397.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128198/1051/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02202. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 98.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128212/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02478. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Gilead Sciences Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128220/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01503. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Orion International Property Development Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.185.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1 octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- Mr Thomas Browne - Gérant A;

- Mr James Osborne - Gérant A;

- Mr Flavio Marzona - Gérant B;

- Mr Dimitri Holderbach - Gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2008.

*Pour Orion International Property Development Limited S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128556/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Orion IPDL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.966.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- Mr Thomas Browne - Gérant A;

- Mr James Osborne - Gérant A;

- Mr Flavio Marzona - Gérant B;

- Mr Dimitri Holderbach - Gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2008.*Pour Orion IPDL 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128557/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Bilton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 47.681.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 octobre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

*Notaire*

Référence de publication: 2008129288/218/13.

(080150739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**De l'Isle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.104.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128763/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01700. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2008.

Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2008128679/222/12.

(080150165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. XI Holdings I S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul FRIEDERS  
Notaire

Référence de publication: 2008129293/212/13.

(080150878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Doumart Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 98.791.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2008 que:

Les mandats des administrateurs, à savoir,

Monsieur David MISSENERD, consultant, né le 22.03.1967 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1420, Luxembourg, 260, avenue Gaston Diderich,

Madame Dominique MARTELLEUR, mère de famille, née le 05.08.1959 à Lobbes (Belgique), demeurant à B-6700, Arlon, Ch. Glissibour 16, Frassem

et Monsieur Jean-Pierre DOUMONT, consultant, né le 02.08.1956 à Namur (Belgique), demeurant à B-6700, Arlon, Ch. Glissibour 16, Frassem

sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Les mandats des administrateurs-délégués, à savoir, Monsieur Jean-Pierre DOUMONT, consultant, né le 02.08.1956 à Namur (Belgique), demeurant à B-6700, Arlon, Ch. Glissibour, 16, Frassem et Monsieur David MISSENERD, consultant, né le 22.03.1967 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 260, avenue Gaston Diderich sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

La FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY Sàrl démissionne de son poste de commissaire aux comptes. La société FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132, Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2008127728/3560/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Orion IPDL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.967.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1 octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- Mr Thomas Browne - Gérant A;

- Mr James Osborne - Gérant A;

- Mr Flavio Marzona - Gérant B;

- Mr Dimitri Holderbach - Gérant B.

\* De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour Orion IPDL 2 S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128558/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01066. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Two Blue One Red, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 124.603.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129313/5770/12.

(080150349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2008129137/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02349. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---



**Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATHALIE CRAHAY  
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008129088/5874/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03513. - Reçu 103,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080150512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.08.

Caroline BONALD / Mark DUNSTAN.

Référence de publication: 2008129082/8106/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02725. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080150701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.968.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- Mr Thomas Browne - Gérant A;

- Mr James Osborne - Gérant A;

- Mr Flavio Marzona - Gérant B;

- Mr Dimitri Holderbach - Gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour Orion IPDL 3 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128559/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01063. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Orion IPDL 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.964.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

\* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Mrs Anne Hennessy - Gérant A;

- Mr Thomas Browne - Gérant A;

- Mr James Osborne - Gérant A;

- Mr Flavio Marzona - Gérant B;

- Mr Dimitri Holderbach - Gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2008.

*Pour Orion IPDL 4 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128560/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Creterra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129316/5770/12.

(080150472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Nivesh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.798.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008128752/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08857. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 26 septembre 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes à partir du 24 juin 2007.

Est renommé administrateur unique:

Mr Claudio Leo Personnetaz, entrepreneur, demeurant 28 Rijna n. 7 Prague (République Tchèque).

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting SA. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le mandat de l'administrateur unique et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008128433/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**MGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2949 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.047.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.10.08.

Signature.

Référence de publication: 2008129113/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02016. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Mediabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.778.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, acte publié au Mémorial C no 470 du 4 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 juin 2001, acte publié au Mémorial C no 68 du 14 janvier 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mai 2006, acte publié au Mémorial C no 1523 du 9 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour MEDIABRIDGE S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128536/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01032. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.382.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 20 août 2008*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur en date du 8 juillet 2008
- de prendre note de la démission de Monsieur Luc SEBREGHTS en tant qu'Administrateur en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008
- de coopter, avec effet 14 août 2008, Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- de coopter, avec effet 2 septembre 2008, Monsieur Paul PHILLIPS, résidant professionnellement au 180 Mechelsesteenweg, B-2018 Antwerpen, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc SEBREGHTS, démissionnaire.
- que Messieurs Karel De CUYPER et Paul PHILLIPS terminent le mandat de leur prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Karel DE CUYPER et Paul PHILLIPS.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127751/526/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Archives Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 122.674.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008129090/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08145. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 97.151.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008129091/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08142. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Severn Trent Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 125.031.

Les comptes annuels pour la période du 16 février 2007 (date de constitution) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128224/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01501. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008129318/5770/12.

(080150498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 113.594.

Le bilan au 30 novembre 2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129283/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02627. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.833.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juillet 2008, acte n° 424 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Référence de publication: 2008129292/208/15.

(080150504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Mulcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.717.

L'an 2008, le 11 septembre, à 15 heures, au siège social, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg  
Etait présent l'associé unique de la société sus-nommée conformément à l'acte authentique de constitution reçu par  
Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg):

En sa qualité d'associé représentant 100% du capital:

Monsieur Moshe MULLA, Directeur, demeurant à NL-1076 VE Amsterdam, 26 HS Turner Straat, (Pays-Bas).

*Ordre du jour:**Première Résolution*

Révocation de Madame GUTMACHER Séverine en tant que gérante.

*Deuxième Résolution*

Nomination de Monsieur Moshe MULLA en qualité de Gérant de la société, avec pouvoir d'engager la société MULCOM sous sa seule signature.

*Décision*

1. Révocation de Gérance de Madame GUTMACHER Séverine;
2. Nomination de Monsieur Moshe MULLA, en tant que gérant de la société MULCOM Sàrl, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 3 exemplaires, lequel après lecture a été signé par le président de la réunion.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Moshe MULLA

Référence de publication: 2008128759/1263/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09619. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Cedington S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 109.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129319/239/12.

(080150257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 141.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129310/5770/12.

(080150293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Platone S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.011.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 6 août 2008, LAC/2008/32928: et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 2008, acte n° 433, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société PLATONE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5 années au 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Pour mention, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2008128779/208/19.

(080150115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Stones Steak House Esch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.607.

—  
*Changement de commissaire aux comptes*

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au courant de l'année 2005 du Cabinet Daviller, sis 81 rue Louis Barthou à F-54130 Saint Max, que ce dernier a dénoncé avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes de la société «Stones Steak House Esch SA».

Suite à cette démission, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue en date du 22 avril 2005 et a nommé un nouveau commissaire aux comptes pour la société «Stones Steak House Esch SA», à savoir, la société V.O. Consulting Lux SA, avec siège 8, rue Haute à L-4963 Clemency.

Le mandat du nouveau commissaire débute avec la vérification des comptes au 31.12.2004. Il expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008128757/3861/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Nummi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.060.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"SEMERCA INVESTMENTS S.A.", joint stock company "société anonyme", established and having its registered office in 2, rue Carlo Hemmer, L-1734, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 64.444),

here represented by Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 23rd 2008.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "NUMMI".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at FIVE MILLION EURO (5.000.000.- EUR) divided into FIFTY THOUSAND (50.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.



**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the tenth of the month of March, at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

«SEMERCA INVESTMENTS S.A.», prementioned, Fifty thousand . . . . .	50.000
Total . . . . .	50.000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of five million euro (5.000.000- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at twenty eight thousand and five hundred euro (28.500,- EURO).

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014.

1. Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
2. Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
3. Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014.

Mr Pascal FABECK, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734, Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

«SEMERCA INVESTMENTS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 64.444),

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec tout autre associé de la société par la suite..

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NUMMI".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/shareholders. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CINQ MILLIONS D'EURO (5.000.000.- EUR) représenté par 50.000 (CINQUANTE MILLE) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dix du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

«SEMERCA INVESTMENTS S.A.», prédésignée, cinquante mille actions . . . . .	50.000
Total . . . . .	50.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constataions*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de vingt-huit mille cinq cents euros (28.500.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347, Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734, Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Martine Kapp, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39398. — Reçu à 0,50%: vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008128251/9127/340.

(080149845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., en abrégé COFIBOL, ayant son siège social à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.803, constituée sous la dénomination de COPAFI S.A. suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS de résidence à Luxembourg-Ville en date du 26 août 1983, publié au Mémorial C, numéro 289 du 24 octobre 1983. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 51.821.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michel VEDRENNE, administrateur de sociétés, demeurant à Cannes (F).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Jean Jacques PIRE, agent de change, demeurant à Charleroi (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Michel PARIZEL, administrateur de sociétés, demeurant à Thiaumont (B).

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

Que suivant liste de présence en annexe sur les six mille (6.000) actions 5.999 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions sont valablement représentées, tous les actionnaires ayant été convoqués par lettre recommandée le 18 et 27 juillet 2008. L'assemblée déclare à l'unanimité des présentes qu'elle peut délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour*

1. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

\* Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- a) l'activité de Professionnel intervenant pour compte propre telle que définie par la loi.
- b) L'activité de Distributeurs de part d'OPC pouvant faire et accepter des paiements telle que définie par la loi.
- c) L'activité d'Agents teneurs de registre telle que définie par la loi.
- d) L'activité de gestion de compartiments d'OPC y compris les compartiments de fonds de gestion alternative.
- e) S'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relève directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.
- f) Effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

\* Modification du dernier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions telles que prévues par la loi".

\* Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises, dont le mandat ne peut dépasser six ans. Il est rééligible.

\* Suppression pure et simple de l'article 6 des statuts et renumérotation subséquente des autres articles des statuts.

\* Suppression pure et simple de l'ancien article 10 des statuts et renumérotation subséquente des autres articles des statuts.

## 2. Questions diverses.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les statuts de la société pour les mettre en conformité avec la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et décide en conséquence de modifier les articles 2, 4-dernier alinéa, et 5 et de supprimer purement et simplement les articles 6 et 10 des statuts.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède de modifier les articles 2 relatif à l'objet social, le dernier alinéa de l'article 4 et l'article 5 des statuts comme suit:

#### **Art. 2.** La société a pour objet:

- a) l'activité de Professionnel intervenant pour compte propre telle que définie par la loi.
- b) L'activité de Distributeurs de part d'OPC pouvant faire et accepter des paiements telle que définie par la loi.
- c) L'activité d'Agents teneurs de registre telle que définie par la loi.
- d) L'activité de gestion de compartiments d'OPC y compris les compartiments de fonds de gestion alternative.
- e) S'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relève directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.
- f) Effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

**Art. 4.** DERNIER ALINEA: "Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions telles que prévues par la loi".

**Art. 5.** La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises, dont le mandat ne peut dépasser six ans. Il est rééligible.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, sur base de l'agenda, de supprimer purement et simplement les articles 6 et 10 des statuts et décide la renumérotation subséquente des autres articles des statuts.

### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire présent acte.

(Signé): M. VEDRENNE, J.J. PIRE, M. PARIZEL, J. DELVAUX.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008129625/208/88.

(080151335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

## **V-Square Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 99.760.

### — DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme "MODULAR CONCEPT MANGEMENT", en abrégé "MCM", ayant son siège social à L-4876 Lamadeleine, 13, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.544,

ici représentée par Monsieur Vincent CRAHAY, Directeur, demeurant à B-5537 Denée, 13, rue de Graux,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société avec pouvoir de l'engager valablement par sa seule signature.

Lequel mandataire, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "V-SQUARE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.760, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 500 du 13 mai 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "V-SQUARE HOLDING S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) intégralement libéré.

III.- Que la comparante dûment représentée, en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme "V-SQUARE HOLDING S.A.".

IV.- Que la comparante dûment représentée est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que la comparante dûment représentée déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice de fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute, à ses administrateurs et commissaires, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Crahay, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 6 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12556. — Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008128625/272/45.

(080150050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

### **Menuiserie Ronkar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 44.884.

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Madame Annette RONKAR, institutrice, épouse de Monsieur Léon LUCAS, demeurant à L-9350 Bastendorf, 13, am Biedemchen,

2.- Madame Marianne RONKAR, employée privée, épouse de Monsieur Michel KEIFFER, demeurant à L-9419 Vianden, 27A, rue du Vieux Marché,

représentée par Madame Annette RONKAR, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 juin 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3.- Monsieur Michel RONKAR junior, maître-menuisier, demeurant à L-8077 Bertrange, 203, route de Luxembourg, Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Suite au décès, en date du 24 juillet 2006, de Monsieur Michel RONKAR-DURY, de son vivant maître-menuisier, ayant demeuré en dernier lieu à L-1947 Luxembourg, 22, rue Joseph Leydenbach, les vingt-cinq (25) parts sociales lui ayant appartenu dans la société "MENUISERIE RONKAR S.à r.l.", ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 115c, rue de Leudelage, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 12 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 511 du 27 octobre 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1343 du 17 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 août 2004,



publié par extraits au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1115 du 5 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 44.884, appartient à ses héritiers légaux et légataires, à savoir:

- Monsieur Michel RONKAR junior, prénommé,
- Madame Marianne KEIFFER-RONKAR, prénommée,
- Madame Annette LUCAS-RONKAR, prénommée,
- Monsieur Edouard RONKAR, maître-menuisier, demeurant à F-57440 Algrange, 61, rue Georges Clemenceau, à chacun d'eux pour un quart (1/4) indivis.

2. Madame Marianne KEIFFER-RONKAR, prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil,

- la cession en date du 22 juillet 2008, d'un quart indivis de vingt-cinq (25) parts sociales provenant de la succession de Monsieur Michel RONKAR-DURY, prénommé, par Monsieur Edouard RONKAR, prénommé, à Monsieur Michel RONKAR junior, Madame Marianne RONKAR et Madame Annette RONKAR, prénommés.

3. Monsieur Michel RONKAR junior, Madame Marianne RONKAR et Madame Annette RONKAR sont dès lors les seuls associés de la société après la cession qui précède.

4. Ensuite, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,00) chacune, intégralement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marianne KEIFFER-RONKAR, employée privée, demeurant à L-9419 Vianden, 27A, rue du Vieux Marché, trente-trois parts sociales . . . . .	33
2.- Madame Annette LUCAS-RONKAR, institutrice, demeurant à L-9350 Bastendorf, 13, am Biedemchen, trente-quatre parts sociales . . . . .	34
3.- Monsieur Michel RONKAR junior, maître-menuisier, demeurant à L-8077 Bertrange, 203, route de Luxembourg, trente-trois parts sociales . . . . .	33
Total: cent parts sociales . . . . .	100"

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ronkar, M. Ronkar, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008. LAC/2008/32327. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008128620/227/64.

(080149522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.839.325,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 10 September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.293, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2055 on 3 November 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch, on 6 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000), so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,839,325) up to two million forty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,049,325) by issuing eight thousand four hundred (8,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to be subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, for a price of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million forty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,049,325) represented by eighty-one thousand nine hundred and seventy-three (81,973) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

3. Change of the registered office of the Company

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000), so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,839,325) up to two million forty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,049,325) by issuing eight thousand four hundred (8,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All the eight thousand four hundred (8,400) new shares have been subscribed by the sole shareholder Warburg Pincus Real Estate I, L.P., represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

*Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million forty-nine thousand and three hundred and twenty-five euro (EUR 2,049,325) represented by eighty-one thousand nine hundred and seventy-three (81,973) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg with effect as of today.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., un limited partnership, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 10 Septembre 2008.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WVP I Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.293, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2055, le 3 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 août 2008, qui n'est pas encore publié au Mémorial C.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million huit cent trente-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.839.325) jusqu'à deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325) par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, pour le prix de deux cent dix mille euros (EUR 210.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325), représenté par quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-treize (81.973) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

3. Modification du siège social de la Société.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million huit cent trente-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.839.325) jusqu'à deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325) par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Toutes les huit mille quatre cents (8.400) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prédésigné, représenté comme il est dit, et libérées intégralement par le souscripteur par versement en espèces de sorte que la somme de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325), représenté par quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-treize (81.973) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet à la date d'aujourd'hui.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38094. — Reçu à 0.50% mille cinquante euros (1050 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008128621/242/141.

(080149846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Patris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.833.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Patris II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 18, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company (the Sole Shareholder),

here represented by Benoît Charpentier, Avocat, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 23, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500) by the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above.

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens Loeff and any employee of Fortis Intertrust, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000)

in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500 to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500)

by the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

Magnum Capital L.P., here represented by Benoît Charpentier, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on July 23, 2008, declares to subscribe to the fifty thousand (50,000) new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of fifty thousand (50,000) shares (the Shares) it holds in Patrisap Aluger e Venda de Equipamentos, SA, a Portuguese limited liability company, with registered office at Lisbon, registered with the Registo Nacional das Pessoas Colectivas, under number P508669685 (SPV), having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of fifty-thousand euro (EUR 50,000) is to be allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by Magnum Capital L.P. and the management of SPV, stating that:

1. Magnum Capital L.P. is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. Magnum Capital L.P. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Portugal in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accepted accounting principles, the Shares to be contributed to the Company are worth fifty thousand euro (EUR 50,000) as per the attached balance sheet dated July 24, 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

	Shares
- Magnum Capital L.P. ....	<u>62,500</u>
Total: .....	62,500

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500) represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each. (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or to any lawyer or employee of the law firm Loyens Loeff and any employee of Fortis Intertrust to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Patris II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Magnum Capital L.P., une société en commandite simple de droit écossais enregistré dans le United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, agissant par son general partner, Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, (l'Associé Unique),

ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1<sup>er</sup> ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1<sup>er</sup> ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de Fortis Intertrust pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500)

par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

### Souscription - paiement

Magnum Capital L.P., ici représenté par Benoît Charpentier, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2008, déclare souscrire aux cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales et de les payer intégralement par un apport en nature se composant de cinquante mille (50.000) actions (les Actions), qu'elle détient dans Patrisap Aluger e Venda de Equipamentos, SA, une société portugaise à responsabilité limitée, ayant son siège social à Lisbonne, immatriculée auprès du Registo Nacional das Pessoas Colectivas, sous le numéro P508669685 (SPV), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000) sera affecté au compte capital nominal de la Société;

La propriété et la valeur des Actions sont documentées au notaire instrumentaire par un certificat émis par Magnum Capital L.P. et la direction de la SPV, déclarant que.

1. Magnum Capital L.P. est le propriétaire unique des Actions;
2. Les Actions sont entièrement libérées;
3. Magnum Capital L.P. n'a droit qu'aux Actions et possède le droit d'en disposer;
4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
6. Les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Portugal consécutives à l'apport en nature des Actions ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Actions apportées à la Société sont évaluées à cinquante mille euros (EUR 50.000) d'après le bilan au 24 juillet 2008 ci-joint et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

Ledit certificat après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

	Parts sociales
- Magnum Capital L.P. ....	62.500
Total: .....	62.500

### Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62,500) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés."

### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de Fortis Intertrust afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 1.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 août 2008, LAC/2008/32332. — Reçu deux cent cinquante Euros (EUR 250.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008129212/208/202.

(080150509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Eurobetail GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.891.

Im Jahre zweitausendundacht, am ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz ist erschienen:

- Herr Marcel PETERS, Viehhändler, wohnhaft in B-4770 Amel, An Adesberg, 294b

In seiner Eigenschaft als Eigentümer von allen hundert (100) Anteilen der Gesellschaft «EUROBETAIL GmbH», Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9980 Wilwerdingen, 26A, rue Principale.

Die erschienene Partei bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft «EUROBETAIL GmbH» (19852401 853) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand UNSEN, mit Amtssitz in Diekirch am 2. April 1985 gegründet;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 118 vom 26. April 1985 veröffentlicht;

- die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. September 2006, vor dem genannten Notar Unsen, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2167 vom 21. November 2006,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 94.891 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) dargestellt durch hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je zweihundertfünfzig Euro (250,- €);

- die erschienene Partei ist alleiniger Anteilseigner der Gesellschaft «EUROBETAIL GmbH», mit Sitz in L-9980 Wilwerdingen, 26A, rue Principale

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

Die erschienene Partei nimmt dann an der ordnungsgemäss einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Anteilseigner beschliesst den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und somit den Artikel 2 der Satzung:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

a) der Viehandel;

b) der Betrieb eines Transport-, Speditions- und Logistikunternehmens;

c) die Erstellung von logistischen Gesamtkonzepten und die damit verbundene Organisation der Transporte.

Sie kann alle Massnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren und alle Handlungen geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Art tätigen, sowie alle Geschäfte, die mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.»

*Zweiter Beschluss*

Der Anteilseigner beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-9990 Weiswampach, Gruuss-Strooss 29 zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung wie folgt anzupassen:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach"

*Dritter Beschluss*

Der Anteilseigner beschliesst dem Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) eingeteilt in hundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (250,- €)“

*Vierter Beschluss*

Der Anteilseigner ernennt Herr Henri RINNEN, Unternehmer, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 29 zum zweiten Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit. Er vertritt die Gesellschaft rechtsgültig durch seine Einzelunterschrift für die Punkte b) und c) des Gesellschaftsgegenstandes.

*Fünfter Beschluss*

Der Anteilseigner bestätigt Herrn Marcel PETERS, vorbenannt, als Geschäftsführer. Er vertritt die Gesellschaft rechtsgültig durch seine Einzelunterschrift für den Punkt a) des Gesellschaftsgegenstandes.



122577

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 850,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Peters, H. Rinnen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 octobre 2008. WIL/2008/876. — Reçu douze euros = 12 €,.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 8. Oktober 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008128616/2724/63.

(080150108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Fadore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 690.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 117.674.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 26 septembre 2008 que:

- la société APEF 4 DENEBCI L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 6.494 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société APEF 4 ELARACI L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 4.113 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société APEF 4 GEMMACI L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 3.734 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société APEF 4 HYDRACI L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 2.706 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société APEF 4 NORMAUS L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 6.224 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société APEF 4 OPHELIAUS L.P., limited partnership, Grenville Street 22, JE4 8 PX Saint Helier, Jersey, a cédé 3.788 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- la société FINAB, société civile, 6, rue Marcel Renault, F-75017 Paris, a cédé 114 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Nicolas ver HULST, 20 Cité Maiesherbes, F-75009 Paris, a cédé 114 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Madame Florence FESNEAU, 59 boulevard des Invalides, F-75007 Paris, a cédé 76 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- FINALCO, société civile, 40 rue Desaix, F-78800 Houilles, a cédé 14 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Madame Patricia DESQUENNES, 20, rue des Moulins, F-77130 Dormelles, a cédé 12 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- KORAFIN, société civile, 19, rue Amand Silvestre, F-92400 Courbevoie, a cédé 10 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud MILLION, 60, rue Emeriau, F-75015 Paris, a cédé 3 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Sylvain-Nicolas MACQUIN, 30, rue Pierre Leroux, F-75007 Paris, a cédé 6 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- BULOWAYO GmbH, 25B Am Eilerhang, D-61462 KoninStein, a cédé 114 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- PAULISTA GmbH, 5 Soodersteige, D-65193 Wiesbaden, a cédé 76 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Andrew COOK, 29F Hansaalley, D-60322 Frankfurt, a cédé 2 actions à la société CINQUECENTO INVESTMENTS S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour FADORE S.à r.l., société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008127854/1017/51.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00372. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

### **Jouhoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 152, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 142.051.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Monsieur Stefan JOUHOFF, artiste-photographe, demeurant à L-4487 Belvaux, 152, rue de Soleuvre. ici représenté par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence artistique avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "JOUHOFF S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

*Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:  
Monsieur Stefan JOUHOFF, prédit.
- 2.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4487 Belvaux, 152, rue de Soleuvre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kara; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2008. Relation: EAC/2008/11113. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12500 à 0,5 % = 62,50.-.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008.

Aloyse Biel.

Référence de publication: 2008128266/203/87.

(080149701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Dimocharous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.968.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dr. Reinhard Krafft, Geschäftsführer, geboren in 21 Juli 1964, am Athen, Greece, wohnhaft in Strassen, 1, rue du Genêt, hier vertreten durch Ra. Stéphane LATASTE, Anwalt, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 4. September 2008.

Diese Vollmacht nach Unterzeichnung des Notars und des Komparenten bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, zwecks Einregistrierung.

Die Erschienene ersucht in vorgenannter Eigenschaft den unterzeichnenden Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht (nachstehend die "Gesellschaft") für die gegenwärtigen und zukünftigen Gesellschafter nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft besteht im Halten von Anteilen, gleich welcher Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Anteile.

Die Gesellschaft kann über Beiträge, Zeichnung, Optionen, Verkauf oder in jedweder anderen Weise bewegliches Vermögen aller Art akquirieren und dieses durch Verkauf, Tausch, Übertragung oder auf jede andere Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente, sowie andere hiervon abgeleitete oder ergänzende Rechte akquirieren und verwalten.

Die Gesellschaft ist dazu berechtigt, Darlehen an die mit ihr verbundenen und alle anderen Gesellschaften zu gewähren, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt, Transaktionen im Zusammenhang mit beweglichem und unbeweglichem Vermögen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann in jedem Land und an jedem Ort Immobilien aller Art ankaufen, verkaufen und verwalten.

Die Gesellschaft kann weiterhin jedwede Handlung, welche direkt oder indirekt im Zusammenhang mit der Verwaltung oder dem Eigentum von Immobilien stehen vornehmen und ausführen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, kommerzielle, industrielle oder finanzielle Handlungen im Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem Vermögen vorzunehmen, soweit sie diese Handlungen für die Erreichung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird unter dem Namen "DIMOCHAROUS S. à r.l." gegründet.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (32.000.- EUR), eingeteilt in zweiunddreißigtausend (32.000) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem (1) Euro, welche sämtlich voll eingezahlt wurden.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Eine Übertragung an Dritte bedarf hingegen der Zustimmung der übrigen Gesellschafter.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird weder durch Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

#### **C. Geschäftsführung**

**Art. 11.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch Unterschrift jeder entsprechend vom alleinigen Geschäftsführer oder vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

**Art. 12.** Im Fall von mehreren Geschäftsführern wird der Rat der Geschäftsführer durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der jeweiligen Sitzung gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

**Art. 13.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 14.** Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 15.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

**Art. 17.** Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 18.** Im Falle eines Alleingesellschafter übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von gewinnen**

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. März und endet am letzten Tag des Monats Februar.

**Art. 20.** Am letzten Tag des Monats Februar eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar und eine Bilanz, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 21.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen, wenn hierfür die nötigen Gelder vorhanden sind.

#### **F. Gesellschaftsaufloesung - Liquidation**

**Art. 22.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

**Art. 23.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

### Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die zweiunddreißigtausend (32.000) Anteile wurden durch die Erschienenen wie folgt gezeichnet:

Dr. Reinhard Krafft .....	32.000 Anteile
Gesamt .....	32.000 Anteile

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-), wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Februar 2009.

### Gründungskosten

Der Gründer schätzt die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500,-) Euro.

### Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann hat der Erschienene, der das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 10, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.
2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
  - Herr Didier Mc GAW, Rechtsanwalt, geboren in Curepipe (Mauritius), am 2. September 1962, beruflich wohnhaft in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, Vorsitzender.
  - Herr Stéphane LATASTE, Rechtsanwalt, geboren in Laval (Frankreich), am 14. Januar 1965, beruflich wohnhaft in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe,.
  - Frau Isabelle Pairon, private Angestellte, geboren in Libramont (Belgien), am 28 September 1979, mit beruflich wohnhaft in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Vertreters der vorgenannten Partei diese Urkunde in deutschen Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Dr. Reinhard Krafft, companies director, born on 21 July 1964, in Athen, (Greece), with address at L-8023, Strassen, 1, rue du Genêt, here represented by Mr Stéphane LATASTE, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 4th.

Which proxy after having been signed by the notary and the proxyholder will stay annexed to the present deed and will be submitted to the registration formalities.

Such appearing party, acting in its above stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation which shall be as follows:

### A. Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "DIMOCHAROUS S. à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (32.000.-EUR) consisting of thirty-two thousand (32.000) shares with a nominal value of one (1) euro each, entirely paid in.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. However, a transfer to third parties requires the consent of the remaining members.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or in case of several managers, by the signature of two managers or by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager, or in the case of several managers, by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall meet upon call by two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than three quarter of the share capital.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of March of each year and ends on the last day of February.

**Art. 20.** Each year on the last day of February, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The thirty-two thousand (32.000) shares have been subscribed as follows:

Dr Reinhard Krafft . . . . .	32.000 Shares
Total . . . . .	32.000 Shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount thirty two thousand Euros (EUR 32.000,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of February 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 10, rue Saint Zithe, L-2763, Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
  - Mr Didier Mc GAW, lawyer, born on 2 September 1962 in Curepipe (Mauritius), with professional address in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe,
  - Mr Stéphane LATASTE, lawyer, born on 14 January 1965 in Laval (France), with professional address in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe,
  - Mrs Isabelle PAIRON, private employee, born on 28 September 1979 in Libramont (Belgium), with professional address in L-2763, Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in German followed by a English translation and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: S. Lataste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 septembre 2008, LAC/2008/37577. — Reçu cent soixante euros. Eur 0,5%= 160,00.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008128927/5770/285.

(080147974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 29 novembre 2005 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.360.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1364 du 14 juillet 2006.

La séance est ouverte à 8.15 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS-CEOLA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ajout d'un paragraphe 2 à l'article 5 des statuts en vue de prévoir un capital autorisé de la société à cinq millions d'euros (5.000.000,- €), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- €).

2.- Modification afférente à l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé dans la société et en conséquence d'ajouter un 2<sup>ème</sup> alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- €), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- €).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Talmas-Ceola, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 3 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12505. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008128589/272/66.

(080149646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Cellamare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.542.

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CELLAMARE S.A." (numéro d'identité 2001 22 21 461), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 83.542, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 161 du 30 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

122587

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur François BARTIN, directeur de société, né à Boulogne-Billancourt (France) le 2 mai 1935, demeurant à F-92150 Suresnes, 12, rue des Puits.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2008. Relation: CAP/2008/2828 - Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008128583/236/66.

(080150185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 16 September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.220, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 12, 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 28, 2008, number 2083.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner further decides to increase the Company's share capital by an amount of sixteen thousand twenty pound sterling (GBP 16,020.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and ninety-seven thousand three hundred pound sterling (GBP 397,300.-) up to four hundred and thirteen thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 413,320.-) through the issue of eight hundred and one (801) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The eight hundred and one (801) new shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", pre-named, paid up by a contribution in cash of a total amount of seventeen thousand six hundred and twenty pound sterling (GBP 17,620.-).

The total contribution of seventeen thousand six hundred and twenty pound sterling (GBP 17,620.-) will be allocated as follows: (i) sixteen thousand twenty pound sterling (GBP 16,020.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) one thousand six hundred pound sterling (GBP 1,600.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at four hundred and thirteen thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 413,320.-) represented by twenty thousand six hundred and sixty-six (20.666) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrement auprès du Registrar of Companies, sous le numéro 93310,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 16 septembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 au 12 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2083 au 28 août 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille vingt livres sterling (16.020,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents livres sterling (397.300,- GBP) à quatre cent treize mille trois cent vingt livres sterling (413.320,- GBP) par l'émission de huit cent une (801) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les huit cent une (801) parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de dix-sept mille six cent vingt livres sterling (17.620,- GBP).

L'apport de dix-sept mille six cent vingt livres sterling (17.620,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de seize mille vingt livres sterling (16.020,- GBP) et mille six cents livres sterling (1.600,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de quatre cent treize mille trois cent vingt livres sterling (413.320,- GBP) représentée par vingt mille six cent soixante-six (20.666) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12084. Reçu cent onze Euros quarante-deux Cents (22.284,01 à 0,5% = 111,42 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008128584/239/104.

(080149839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

#### **Peafield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.976.

#### RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Monidorm Limited", avec siège social à 1 Stokes Place St. Stephen's Green Dublin 2,

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Sandro CAPUZZO, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée "PEAFIELD HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 35.976, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C de 2008, page 26556, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C de 2008, page 29468.

Ensuite la société comparante demande au notaire instrumentaire d'acter que, dans le susdit acte d'augmentation de capital du 21 décembre 2007, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 décembre 2007, LAC/2007/44084,

il a été décidé par erreur par l'associé unique d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 1.210.000,- (un million deux cent dix mille Euros), par la création et l'émission de 12.100 (douze mille cent) parts sociales nouvelles d'une

valeur nominale de Euro 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à libérer par l'apport du capital social de la société RAGLAN S.A. à concurrence de 100%; par suite du fait que le capital social de la société apportée, savoir RAGLAN S.A., avait été évalué, par le souscripteur, à la somme de EUR 1.210.000,- (un million deux cent dix mille Euros), et que c'est ce montant de EUR 1.210.000,- (un million deux cent dix mille Euros), qui fût pris en considération pour l'augmentation de capital;

Que le susdit apport à raison de 100% était en fait à évaluer à EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros), sur la base de la valeur réelle des actifs et non à EUR 1.210.000,- (un million deux cent dix mille Euros) comme indiqué dans l'acte du 21 décembre 2007,

de sorte le capital social aurait dû être augmenté à concurrence de EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) à EUR 5.475.000,- (cinq millions quatre cent soixante-quinze mille Euros),

par la création et l'émission de 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes; toutes souscrites par l'associé unique de la société, savoir "Monidorm Limited", préqualifié, représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par l'apport en nature de 100%, soit 15.500 actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "RAGLAN S.A.", ayant pour siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.549, lequel apport est évaluée à EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros)

Suite à ce qui précède, les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions du susdit acte du 21 décembre 2007 doivent se lire comme suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros) à EUR 5.475.000,- (cinq millions quatre cent soixante-quinze mille Euros),

par la création et l'émission de 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes;

toutes souscrites par l'associé unique de la société, savoir "Monidorm Limited", préqualifié, représentée comme dit ci-avant,

et entièrement libérées par l'apport en nature de 100%, soit 15.500 actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "RAGLAN S.A.", ayant pour siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.549, lequel apport est évaluée à EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros).

#### *Souscription - Libération*

Et est intervenu l'associé unique, savoir "Monidorm Limited", préqualifié, représentée comme dit ci-avant,

lequel intervenant a déclaré souscrire à toutes les 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), par un apport en nature fait par le souscripteur,

consistant en l'apport de 15.500 actions représentant 100% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "RAGLAN S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.549,

lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, mais a été évaluée à EUR 5.450.000,- (cinq millions quatre cent cinquante mille Euros)

par la société apporteuse sur le vu des comptes annuels de la société RAGLAN S.A. dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire de cette dernière en date du 28 novembre 2007 d'une situation au 20.12.2007 et d'une évaluation de l'actif principal de "RAGLAN S.A."

La preuve du transfert des actions de "RAGLAN S.A.", à la société "PEAFIELD HOLDINGS S.à.R.L" a été rapportée au notaire instrumentant par l'inscription adéquate dans le registre des actions nominatives de la société RAGLAN S.A.

Suite à l'apport qui précède, la prédite société "PEAFIELD HOLDINGS S.à.R.L" détient, l'intégralité du capital social de la susdite société "RAGLAN S.A.",

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique, à la suite de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 6 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 5.475.000,- (cinq millions quatre cent soixante-quinze mille Euros) divisé en 54.750 (cinquante-quatre mille sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le reste de l'acte reste inchangé.

La société comparante requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout ou cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la société comparante, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. AUDIA, S. CAPUZZO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2008, LAC/2008/33772: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008128571/208/97.

(080149585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129277/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02611. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Merfor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.963.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MERFOR S.A.", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 774 du 19 octobre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 321 du 25 mars 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juillet 2008, non encore publié au Mémorial, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.963.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MEUNIER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Traduction en langue anglaise de l'article trois, premier alinéa, des statuts.
- 2.- Suppression des alinéas six et suivants des statuts relatifs au capital autorisé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juillet 2008, l'assemblée décide de donner à l'article trois, premier alinéa, dans sa version anglaise la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.00), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.00) each."

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer dans l'article trois des statuts les dispositions relatives au capital autorisé. Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ferron, L. Tran, P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008, LAC/2008/38832. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008128591/227/53.

(080149679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129311/5770/12.

(080150319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008129321/239/12.

(080150266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.